

Association suisse des tireurs vétérans ASTV

Règlement concernant la remise du rameau d'argent

1. But

L'ASTV délivre à ces membres un rameau d'argent pour les récompenser des bons résultats obtenus au tir. Porté à l'occasion des réunions de vétérans, il servira de signe extérieur de ralliement.

2. Remise

Le rameau d'argent est délivré à l'occasion des tirs annuels et des tirs des vétérans des associations cantonales, de l'association régionale et des sous-associations.

Le rameau n'est pas considéré comme distinction (couronne).

3. Conditions pour la remise

- Pour l'obtention de cette insigne, on prévoira une passe spéciale d'au moins 6 coups sur cibles 5 ou 10 cercles, ou au moins 4 coups sur cibles à 100 cercles. Le choix du visuel est libre, mais doit être le même pour tous les concurrents.
- Le rameau d'argent ne peut être obtenu qu'une seule fois par le même tireur, indépendamment de la distance.
- Le rameau d'argent peut être délivré sur chacune des distances et catégories au plus à 8 % des participants.
Les résultats en dessous de 70 % du maximum réalisable ne sont plus considérés.
Si plusieurs tireurs sont classés avec le même résultat, chacun obtient l'insigne, même si la limite de 8 % est dépassée.
- Les associations cantonales, l'association régionale et les sous-associations ont l'obligation de tenir un contrôle adéquat, dans l'ordre alphabétique. La commission de tir de l'ASTV a en tout temps le droit d'en prendre connaissance.

4. Organisation

La commande des rameaux d'argent est effectuée avec le formulaire de commande matériel. Les rameaux non délivrés et le décompte doivent être retournés dans les deux semaines après le tir mais en plus tard le 31 octobre.

5. Coûts

Les frais d'achat des rameaux sont supportés par l'ASTV. Les rameaux d'argent perdus ou abimés peuvent être remplacés à la charge du tireur.

6. Dispositions finales

6.1 Les règlements plus anciens sont dissouts et donc caduques.

6.2 Le présent règlement a été accepté par le comité central le 08.12.2016 et entre provisoirement en force le 01.01.2017 sous condition d'acceptation par la CP ASTV 2017.

Oberuzwil, Illhart, le 31.12.2016

Le président de la CT ASTV: *Florian Zogg*

L'actuaire de la CT ASTV: *Heinz Schmied*